Brexit : la FEB invite les entreprises belges à se préparer avant le 30 mars

Publié le 29 janvier 2019

Le 18 janvier, la Fédération des Entreprises de Belgique (homologue belge du MEDEF) a publié une note contenant un aperçu complet des actions à prendre pour se préparer à un Brexit sans accord.

Cette note renvoie vers les notes d'information préparées par les autorités belges et vers les outils qu'elles mettent à disposition (check-list, Brexit Impact Scan, …). Elle invite ses membres à en prendre rapidement connaissance et à prendre les mesures utiles avant le 30 mars, afin de pouvoir garantir la continuité de leurs relations commerciales avec le Royaume-Uni à partir de cette date. D'après une analyse réalisée par l'Administration générale des Douanes et Accises belge, il ressort qu'environ 25 000 entreprises belges seront impactées par le Brexit. Pour consulter la note de la FEB :
http://www.feb.be/globalassets/actiedomeinen/europa/actualites-europeennes/brexit-maak-uw-onderneming-brexit-proof-voor-30-maart/brexit-25.000-entreprises-belges-doivent-verifier-leur-checklist--douane--durgence.pdf

>> Consulter les « Nouvelles d'Outre-Manche »